



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SÉGUR DE LA SANTÉ

**Présentation des financements Ségur à destination des établissements
sanitaires**

Mardi 28 septembre 2022

Le volet numérique du Ségur, une opportunité unique pour les citoyens et professionnels de santé



Contexte

Permettre aux citoyens **d'être acteurs de leur santé**

Améliorer le cadre de travail des professionnels de santé



Objectif

Généraliser

le **partage fluide et sécurisé** des données de santé

entre professionnels de santé et avec l'utilisateur

pour mieux prévenir et mieux soigner



Moyens

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé clé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



Accélérer la feuille de route de la transformation numérique

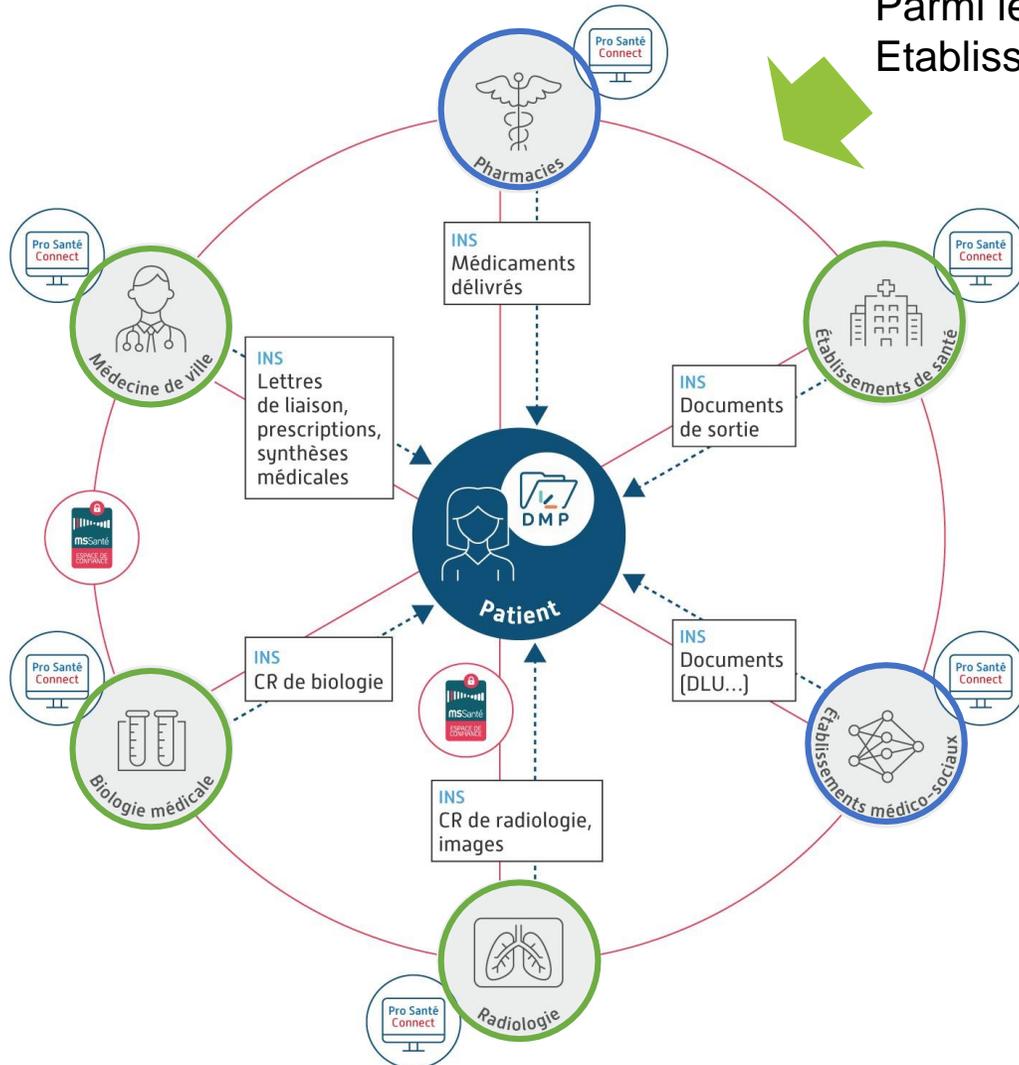


Une idée de la marche à franchir

De 10 M à... 500 M de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à horizon 2 ans

Le volet numérique du Ségur vise à accélérer la mise en œuvre de la feuille de route du numérique en santé

Parmi les 6 couloirs traités par le Ségur, **3 concernent l'hôpital** :
Etablissements de santé, Radiologie et Biologie médicale



Stockage des données de santé dans le Dossier Médical Partagé



Référencement de données avec un Identifiant National de Santé

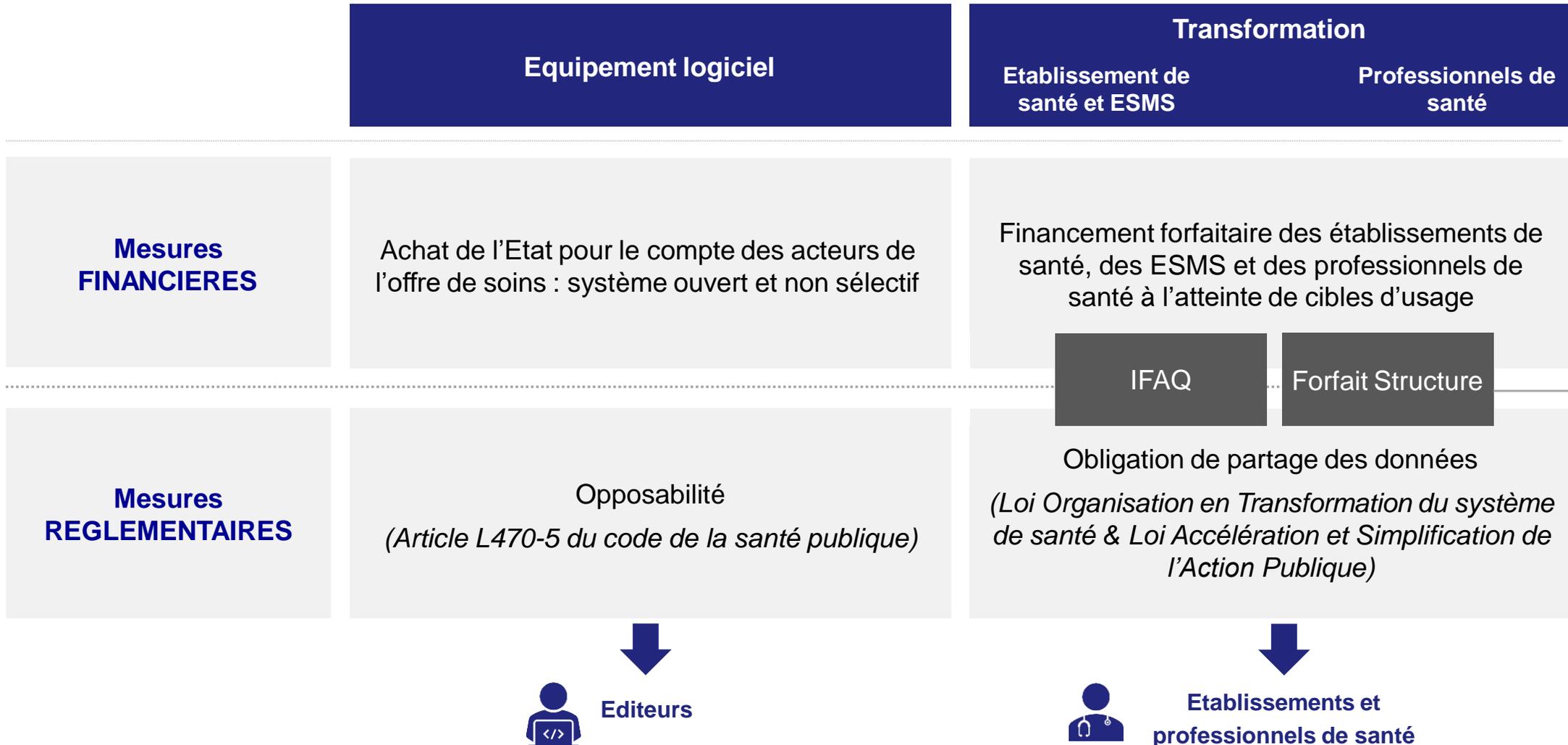


Échanges via les messageries sécurisées de santé



Identification électronique des professionnels de santé via Pro Santé Connect

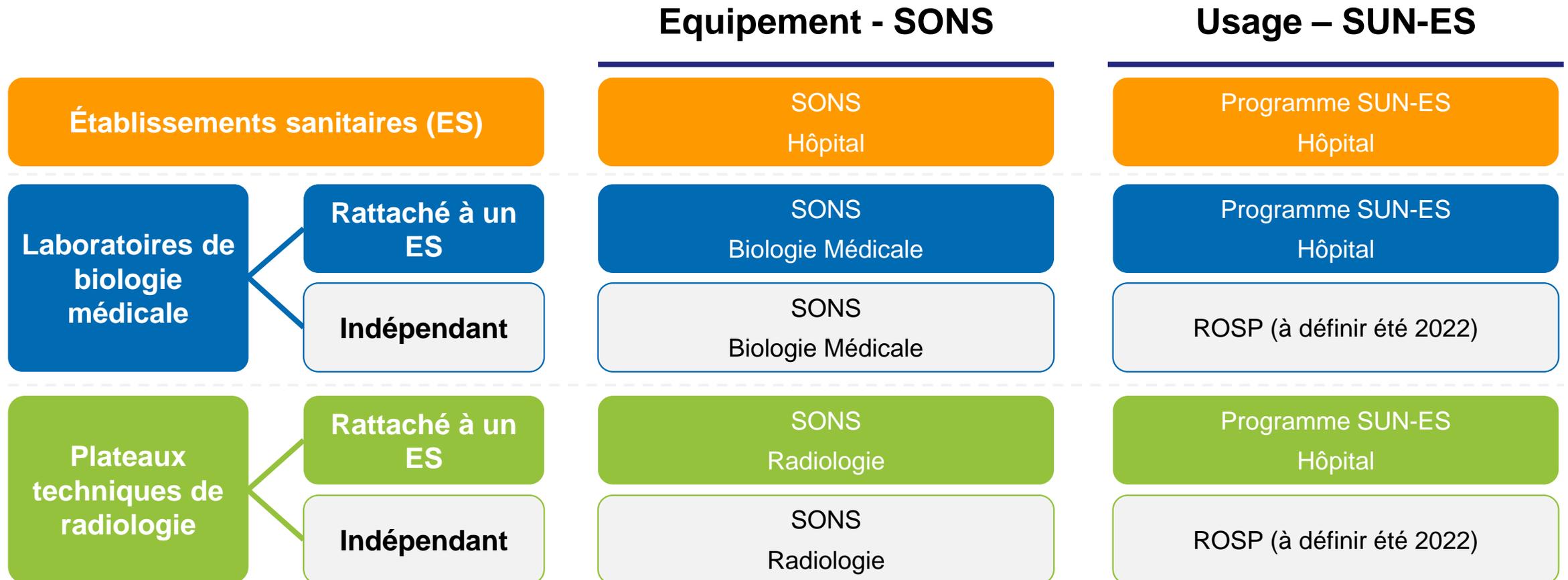
... en s'appuyant sur de nouveaux leviers pour débloquent de bout en bout un cas d'usage



Deux financements Ségur à destination de l'hôpital

	Financement forfaitaire à l'atteinte de cibles d'usage (programme SUN-ES)	Dispositif d'achat de l'Etat pour les comptes des acteurs de l'offre de soins (SONS)
Objectif	Encourager l'usage des outils socle que sont INS / DMP / MSS en lien avec l'ouverture de Mon Espace Santé (janvier 2022)	Aider les ES à s'équiper de solutions conformes aux exigences Ségur
Découpage	<ul style="list-style-type: none"> • Volet 1 : Alimentation du DMP <ul style="list-style-type: none"> ○ Domaine Documents de sortie ○ Domaine Biologie ○ Domaine Imagerie • Volet 2 : Alimentation de la MSS citoyenne et professionnelle – A définir à l'automne 2021 	<ul style="list-style-type: none"> • Vague 1 <ul style="list-style-type: none"> ○ Référentiel Identité – RI ○ Dossier Patient Informatisé – DPI ○ Plateforme d'Intermédiation – PFI* ○ Système d'information de radiologie – RIS ○ Solution de Gestion de Laboratoire – SGL + LOINC • Vague 2 <ul style="list-style-type: none"> ○ Périmètre à définir
Temporalité	Septembre 2021 – Décembre 2023	Sept 2021 – Juillet 2022 pour la vague 1 Juillet 2022 – Déc. 2023 pour la vague 2
Gestionnaire des candidatures	ARS / DGOS / DNS	ANS / ASP
Gestionnaire des versements	Caisse des Dépôts	ASP (Agence de Services et de Paiement)
Destinataire du financement	Etablissement sanitaire	Editeur (et indirectement les établissements sanitaires)

Éligibilité aux différents financements



→ Un établissement peut toucher **jusqu'à 6 financements Ségur** : SONS Hôpital, SONS Biologie Médicale, SONS Radiologie et le programme SUN-ES sur les 3 domaines (dont biologie médicale et radiologie)

Calendrier des différents financements Ségur

2021					2022						2023																	
Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.

Demands de financement Vague 1

Clôture du
référencement
vague 1 

 
Clôture des dossiers de
financement vague 1

Vague 2

Volet 1
Alimentation du DMP

 Ouverture des
candidatures volet
1 fenêtre 1

Fenêtre financement 1

Fenêtre financement 2

Fenêtre financement 3

Fenêtre financement 4

Volet 2
MSS

 Instruction volet 2

Fenêtre financement 1

Fenêtre financement 2

Fenêtre financement 3

**Equipement -
SONS**

Usage – SUN-ES

Précisions sur le choix de l'activité combinée associée au FINESS PMSI

Principe du FINESS PMSI :

Les montants des forfaits des financements Ségur sont basés sur l'activité combinée 2019 des établissements sanitaires rattachés au même FINESS PMSI.

- Le FINESS PMSI est le même que le FINESS EJ (Etablissement Juridique) dans la plupart des cas, sauf pour les établissements privés pour lesquels c'est le FINESS EG (Etablissement Géographique).

Définition de l'activité combinée :

L'activité combinée correspond à une mesure de l'activité des établissements fondée sur le nombre de journées et séances. Les champs d'activité sont mis en équivalence selon les hypothèses suivantes :

- 1 séance MCO équivaut à 0,5 journée MCO,
- 1 hospitalisation de jour de chirurgie ambulatoire équivaut à 1,5 journée MCO,
- 1 journée SSR, 1 journée PSY, 1 journée HAD ou 1 journée USLD équivalent à 0,5 journée MCO.

Les établissements sont répartis en 4 catégories selon leur activité combinée, comme ci-dessus :

Catégorie	Minimum	Maximum
A	0	7 000
B	7 000	22 500
C	22 500	230 000
D	230 000	1 600 000



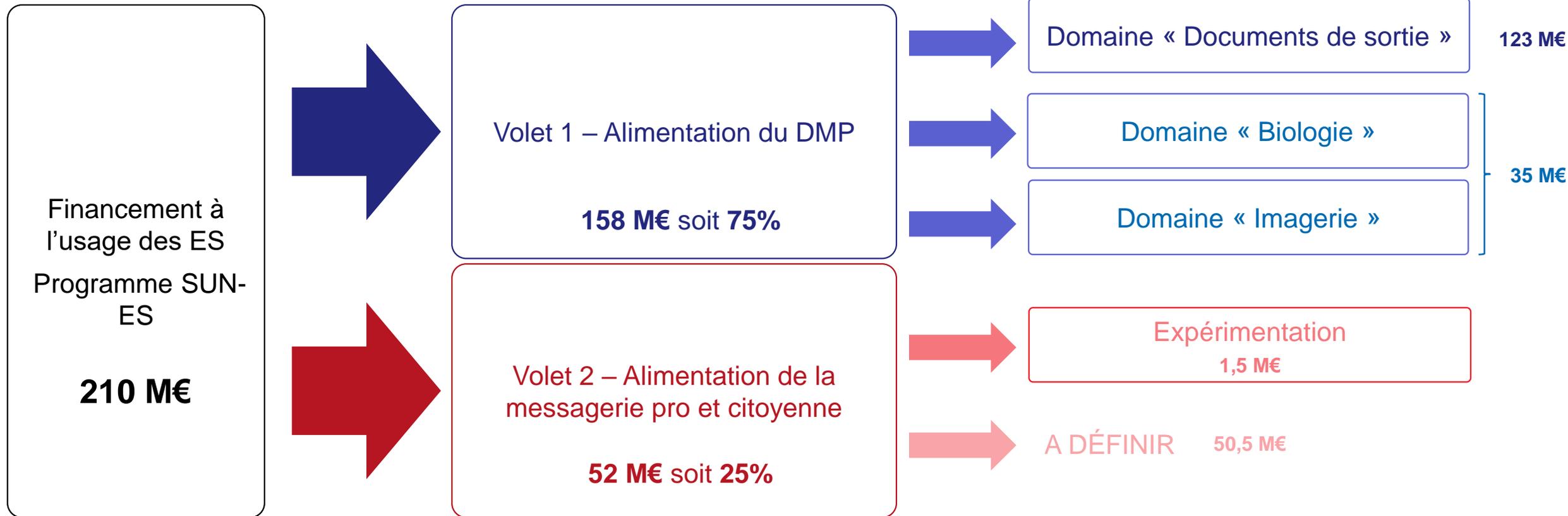
SUN-ES - Financement à usage

Les grands principes du programme SUN-ES

SUN-ES = Sécur Usages Numériques en Etablissement de Santé

1. L'objectif est d'encourager **l'usage des outils socles** que sont l'INS / le DMP / la MSS en lien avec l'ouverture de Mon Espace Santé (T1 2022).
2. C'est **un financement direct aux établissements sanitaires** conditionné au respect de critères d'éligibilité, à l'atteinte de six prérequis et de cibles d'usage.
3. Le programme SUN-ES se place **dans la continuité du programme HOPEN**. L'attribution par le passé de financements Hôpital numérique ou HOP'EN ne constitue pas de critères d'exclusion au programme SUN-ES pour les établissements ayant bénéficié de ces précédents programmes.
4. Le programme SUN-ES s'inscrit dans les grands principes du volet numérique du Ségur et particulièrement celui **d'une vision centrée sur les usages et d'une dimension inclusive pour l'ensemble des établissements sanitaires**
5. Au niveau régional ce programme est opéré par **les ARS** et piloté nationalement par **la DGOS et la DNS**.

Le programme SUN-ES se décompose en deux volets, eux-mêmes constitués de domaines



Le financement à l'usage a été pensé en complémentarité avec le financement à l'équipement

Six prérequis comme critère d'entrée pour se porter candidat

Volet 1 – Tout domaine

La plupart des prérequis sont repris du programme HOP'EN. Tous les prérequis doivent être atteints par l'établissement pour se porter candidat :

- 2 prérequis d'**identitovigilance** :
 - une cellule d'identitovigilance opérationnelle
 - l'appropriation du référentiel national d'identitovigilance RNIV 1 et RNIV 2
- 2 prérequis de **sécurité** :
 - présence d'une politique de sécurité comprenant la sensibilisation des PS et d'un plan d'action SSI réalisé ainsi que l'existence d'un responsable sécurité
 - réalisation d'un audit externe de cybersurveillance au sein de l'établissement
 - *NB : Pour la 1^{re} fenêtre de financement, les établissements pourront présenter un bon de commande d'un audit de cybersécurité, en lieu et place de la réalisation de celui-ci, à la condition que cet audit soit réalisé avant la fin de la période d'instruction des dossiers, à savoir le 31 décembre 2021.*
- 2 prérequis relevant de l'**échange et du partage d'informations** :
 - La capacité du SIH à alimenter le DMP
 - L'existence d'une messagerie opérationnelle intégrée à l'espace de confiance MS Santé

Le dossier de candidature est validé lorsque le dossier est complet et que les 6 prérequis sont atteints

Cinq indicateurs et leurs cibles d'usage à atteindre

Volet 1

		Fenêtre de candidature	Fenêtre 1 S1 2022	Fenêtre 2 S2 2022	Fenêtre 3 S1 2023	Fenêtre 4 S2 2023
Domaine 1 Documents de sortie	Alimentation du DMP en lettre de liaison (LDL)		49%	59%	64%	69%
	Alimentation du DMP en ordonnance de sortie		40%	48%	59%	63%
	Alimentation du DMP en compte rendu opératoire (CRO)		49%	59%	64%	69%
Domaine 2 Biologie	Alimentation du DMP en CR de biologie (CDA R2 niveau 3)		45%	54%	59%	63%
Domaine 3 Imagerie	Alimentation du DMP en CR d'imagerie		45%	54%	59%	63%

Des cibles progressives et des forfaits dégressifs au fil des fenêtres

Volet 1 – Tout domaine

Le programme SUN-ES repose sur ces **deux principes** qui incitent les établissements à candidater rapidement afin de créer du flux à destination du **DMP**, puis de la **MSS**.

La **progressivité des cibles d'usage** ainsi que la **dégressivité des forfaits** ont été amoindries pour ne pas pénaliser les établissements qui, pour des raisons structurelles, ne pourront candidater que lors de la dernière fenêtre. Il s'agit de conserver la vision Ségur d'embarquer un maximum d'établissements sur l'ensemble du programme.

La **dégressivité est plus forte entre les fenêtres 1 et 2** pour inciter les établissements à se positionner lors du lancement de Mon Espace Santé.

Fenêtre de candidature	Fenêtre 1 S1 2022	Fenêtre 2 S2 2022	Fenêtre 3 S1 2023	Fenêtre 4 S2 2023
Progressivité des cibles	Récupération INS 50%	Récupération INS 60%	Récupération INS 65%	Récupération INS 70%
Dégressivité des forfaits	Forfait pour l'ES 100%	Forfait pour l'ES 90%	Forfait pour l'ES 85%	Forfait pour l'ES 80%

Les forfaits associés à l'atteinte des cibles d'usage

A l'image du SONS, le montant des forfaits est calculé sur la base de l'**activité combinée 2019** de chaque établissement.

Les candidatures doivent se faire à la maille du FINESS PMSI

A l'échelle d'un établissement sanitaire :

Catégorie d'ES	Activité combinée	Financement Usage (en € et à 100%)									
		Volet 1 Domaine 1		Volet 1 Domaine 2 Biologie		Volet 1 Domaine 3 Imagerie		Volet 2		TOTAL USAGE	
		Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Cat. A	0 – 7000	18 000	24 000	6 500	13 000	6 500	13 000	7 390	9 854	38 390	59 854
Cat. B	7 000 – 22 500	24 000	48 000	13 000	26 000	13 000	26 000	9 854	19 707	59 854	119 707
Cat. C	22 500 – 230 000	48 000	150 000	26 000	52 000	26 000	52 000	19 707	61 585	119 707	315 585
Cat. D	230 000 – 1 600 000	150 000	320 000	52 000	80 000	52 000	80 000	61 585	131 382	315 585	611 382

Avance de 30% du financement à l'usage

- Il est retenu :
 - La mise en place du versement d'une avance de 30% à la validation de la candidature pour tous
=> pas de présentation de facture
 - Le versement du solde de 70% à l'atteinte des cibles d'usage, sans présentation de facture.

Présentation du dispositif de candidature

Volet 1 – Tout domaine

Le calendrier du programme prévoit 4 fenêtres de financement, soit une fenêtre de financement par semestre.

Pour chaque fenêtre de financement, est prévue :

- Une **période de candidature** pour les établissements, **d'une durée de 2 mois** chacune ;
- Une **période d'instruction** des ARS, **d'une durée de 4 mois** maximum (entre le dépôt des dossiers et la communication des dossiers retenus).

		2021				2022												2023												2024	
		Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	
Volet 1	Période de candidature	■	■					■	■					■	■					■	■										
	Sélection des candidatures par les ARS et contractualisation avec les ES	■	■	■	■			■	■	■	■			■	■	■	■			■	■	■	■								
	Fenêtre de mesure de l'atteinte des cibles					Fenêtre 1				Fenêtre 2				Fenêtre 3				Fenêtre 4													

Le volet 2 comprendra 3 fenêtres organisées selon la même logique, les candidatures débuteront ultérieurement en 2022

Plateforme de candidature au financement SUN-ES

Revenir en arrière

Connexion Aide



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Candidature au programme du Séjour Usage Numérique en Établissements de Santé (SUN- ES) - Volet 1 - Fenêtre 1

 Date limite : 31 octobre 2021

Formulaire à remplir par tout établissement sanitaire se portant candidat au programme SUN-ES.

ATTENTION : Ce formulaire concerne uniquement les établissements s'engageant à atteindre les cibles d'usages du volet 1 au premier semestre 2022.

Commencer la démarche

Avec FranceConnect
France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



S'identifier avec
FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

*Mise à disposition d'un guide
d'aide à l'utilisation de
démarches simplifiées pour les
ES, sur le site de la DGOS :*

[https://solidarites-
sante.gouv.fr/systeme-de-sante-
et-medico-social/segur-de-la-
sante/sun-es](https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/sun-es)

[https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-au-programme-du-sejour-usage-
numerique](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-au-programme-du-sejour-usage-numerique)

Synthèse du corpus documentaire du programme SUN-ES



Les informations concernant le programme SUN-ES sont disponibles sur une page dédiée du site de la DGOS : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/sun-es>



Vous trouverez les documents suivants :

- L'instruction
- Les annexes associées : Liste des prérequis et indicateurs d'usage (annexe 1), montant des enveloppes régionales (annexe 2), détermination du montant unitaire de soutien financier par domaine et par établissement – volet 1 (annexe 3)
- Présentation détaillée du programme SUN-ES (*dans laquelle on retrouve la description du processus de candidature et d'analyse des dossiers par les ARS*)
- Guide des prérequis,
- Guide des indicateurs d'usage
- Note descriptive de l'expérimentation volet 2
- Questionnaire appropriation RNIV
- Simulateur de soutien financier
- La version finalisée du guide des prérequis suite à concertation
- Le guide d'aide à l'utilisation de démarches simplifiées pour les établissements
- FAQ (à venir)



En cas de question n'hésitez pas à contacter les équipes Ségur si vous ne trouvez pas de réponse à vos questions : dgos-sun@sante.gouv.fr Une FAQ est en cours de rédaction.

Des questions ?

Votre interlocuteur ARS Grand Est : Jacques Princet
jacques.princet@ars.sante.fr